

## DEPARTEMENT DE L'HERAULT

## ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

## COMMUNE DE MARSEILLAN

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Mardi 10 juillet 2018 à 18h00**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

**Présents :** Y. MICHEL – M. ROUVIER – L. FABRE – MC. FABRE DE ROUSSAC - J. LAFAGE – G. REQUENA – S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS - A. KELLY - M. LEFEVRE - C. BRISSEIS - N. SEDKI - JF. MARY - JC. ARAGON - B. DANIS – A. CHOUKROUN – C. NEGRI-AZAIS - S. SENEGA-SANCHEZ – S. JEAN - C. CARRIE-MAHMOUKI - P. KAPPLER – G. GUIRAUD

**Absents représentés :** M. GROSSO par M. ROUVIER - M. PEREZ par G. REQUENA - J. HURTADO par J. LAFAGE - S. BERBEZIER par MC. FABRE DE ROUSSAC - F. PEREZ par P. KAPPLER - C. PINO par G. GUIRAUD

**Absent :** W. BIGNON

**9. Collecte et valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie (Annexe 5)**  
**(S.SENEGA)**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-17,

**Vu** la loi n°2005-781 du 13 juillet 2005, et plus particulièrement son article 15,

**Vu** la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, et plus particulièrement son article 78, et ses décrets d'application,

**Vu** le décret n°2010-1663 du 29 décembre 2010 modifié relatif aux obligations d'économie d'énergie dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie,

**Vu** le décret n° 2010-1664 du 29 décembre 2010 modifié relatif aux certificats d'économie d'énergie,

**Vu** le projet de convention d'habilitation établi par HERAULT ENERGIES,

**Considérant** la volonté de la commune de s'engager dans une politique globale de maîtrise de l'énergie dans ses bâtiments et installations techniques, notamment l'éclairage public,

**Considérant** l'intérêt pour la collectivité de se faire accompagner afin d'obtenir la meilleure valorisation des certificats d'économies d'énergie.

Il appartient au conseil municipal :

**D'approuver** le projet de convention entre HERAULT ENERGIES et la commune pour la collecte et la valorisation des actions éligibles aux certificats d'économie d'énergie.

**D'autoriser** ainsi le transfert à Hérault Énergies des Certificats d'Économie d'Énergie liés aux travaux effectués par la commune pour réaliser des économies d'énergie dans son patrimoine, ce transfert étant effectué à des fins de valorisation de ces C.E.E. auprès d'un obligé,

**D'autoriser** M. le maire à signer ladite convention d'habilitation avec HERAULT ENERGIES.

Il convient d'en délibérer.

**LE CONSEIL**

Oùï l'exposé de M. le Maire

**DELIBERE  
À L'UNANIMITE**

**Approuve** le projet de convention entre HERAULT ENERGIES et la commune pour la collecte et la valorisation des actions éligibles aux certificats d'économie d'énergie.

**Autorise** ainsi le transfert à Hérault Énergies des Certificats d'Économie d'Énergie liés aux travaux effectués par la commune pour réaliser des économies d'énergie dans son patrimoine, ce transfert étant effectué à des fins de valorisation de ces C.E.E. auprès d'un obligé,

**Autorise** M. le maire à signer ladite convention d'habilitation avec HERAULT ENERGIES.

**Et ont, les membres présents,  
signé au registre.**

**Pour copie conforme,**

**Le Maire,**

**Yves MICHEL**

